



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 28 juin 2023]

Date de la convocation

22 juin 2023

Date de mise en ligne

30 juin 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 6

Votants : 32

**Présents :** Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Antony MOUSSU, Laurent SQUASSINA, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

**Absents et représentés :** Claire VILLENEUVE, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Martine MOSTARDI, Elisa GILLET, Agnès MERONI

**N° 088/ 2023**

**Absents :** Thomas DOMENECH

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

**OBJET DE DELIBERATION : Festival du Livre – Prise en charge des dépenses et recettes**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Festival du Livre se déroulera les 30 septembre et 1er octobre 2023.

Cette manifestation étant organisée par la commune pour un budget prévisionnel de 50 000€, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le paiement par la commune de toutes les dépenses afférentes à cette manifestation, et notamment les frais de déplacement, d'hébergement et d'intervention des auteurs invités. Pour ces derniers, le règlement se fera au vu d'un contrat ou sur présentation d'une facture.

- d'autoriser l'encaissement des recettes des différents sponsors.

**VOTE : à l'unanimité des membres**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le paiement par la commune de toutes les dépenses afférentes à cette manifestation, et notamment les frais de déplacement, d'hébergement et d'intervention des auteurs invités,

**AUTORISE** l'encaissement des recettes des différents sponsors,

**DONNE** tout pouvoir au Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,**

**Francis RUFFEL**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher but appears to be a personal name.

Fait à Gaillac le 29 juin 2023